



VIOLENCES FAMILIALES EN POLYNESIE FRANÇAISE

Définir, mesurer, contextualiser

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Île haute
- ◌ Île basse (atoll)
- Zone économique des 200 milles (Polynésie française)
- Eaux internationales
- Zone économique des 200 milles (Îles Cook)

10° S

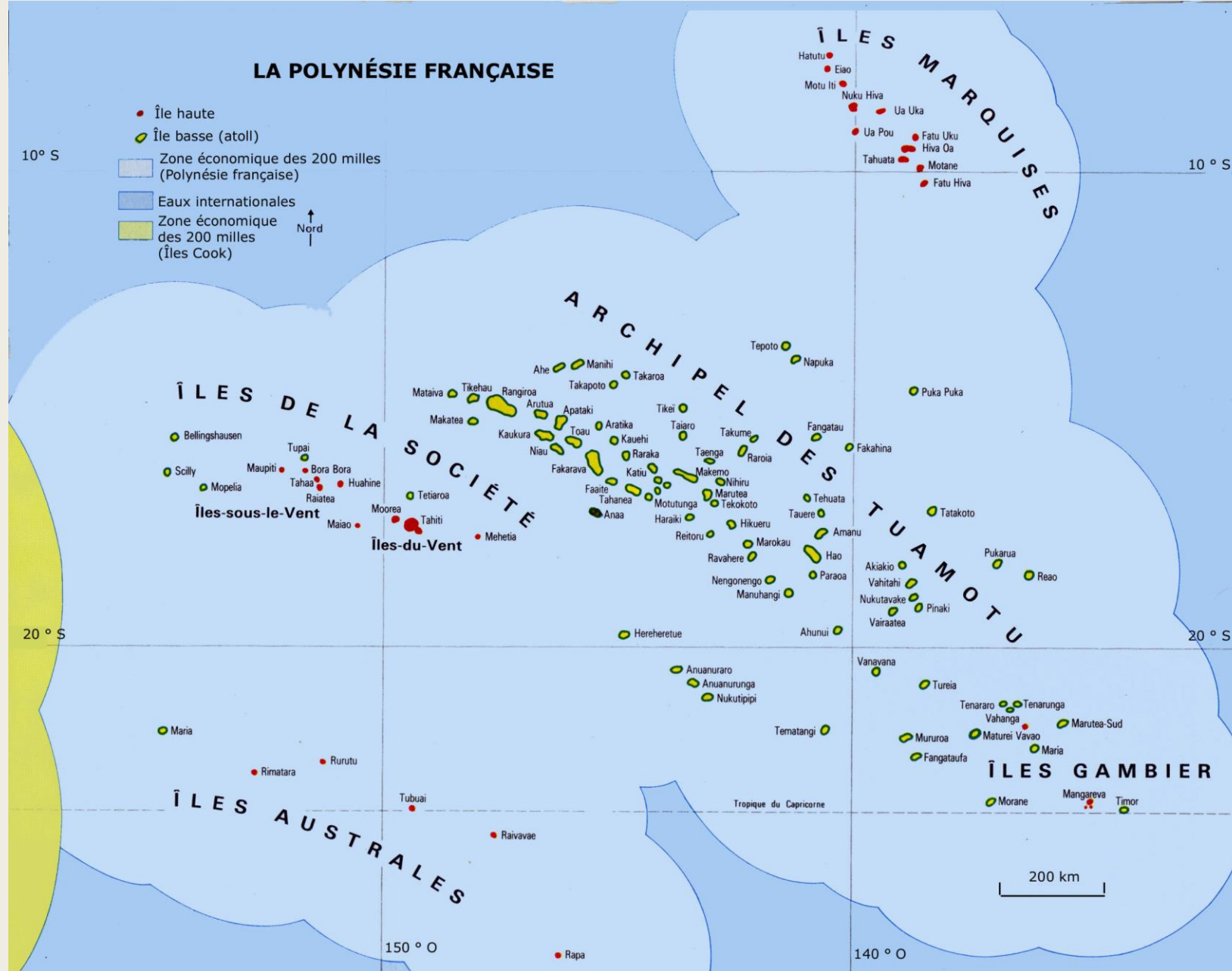
10° S

20° S

20° S

150° O

140° O



I. Définir, comparer

Intro: Parler de violences familiales à l'échelle du territoire national revient à:

- a) User d'une catégorie mal définie (la violence),
- b) Fonder la comparaison entre les territoire sur une catégorie – la famille - qui obscurcit des différences majeures entre des réalités sociales très différentes, entre la Polynésie et le territoire métropolitain.

1. La violence, une notion problématique

- La **violence** est une notion descriptive **ET** normative: définir un acte comme violent, c'est porter sur lui un jugement éthique ou moral.
 - Cette dimension normative pose un problème scientifique en ce qu'elle implique l'application de normes sociales relatives, par construction.

- La violence est une notion **inflationniste**: elle qualifie des situations de plus en plus variées et hétérogènes: violence institutionnelle, violence structurelle, violence économique, violence morale, violence verbale, violence épistémique....

- Pour résoudre ces difficultés, j'adopte une définition hyper-restrictive: la violence c'est

Définition de la violence comme:

**infliction volontaire, agonistique et socialement déviante de lésions
physiques à la personne**

2. La famille: une boîte noire

L'usage de la notion de famille à visée comparative présente deux pièges:

- i. L'emploi d'un même terme obscurcit les différences fondamentales qui existent dans l'organisation de la famille entre la Polynésie française et la métropole.
- ii. Lorsqu'on considère ces différences, la tentation est forte d'attribuer la prévalence des violences familiales à des tares culturelles inscrites dans la famille polynésienne.

■ Pour éviter cette difficulté, il faut **déconstruire** la notion.

- A cette fin, on peut considérer la famille comme un collectif social recouvrant deux ordres de réalité:
 1. une **dimension idéologique** (F. de Singly) qui structure les représentations sociales qui s'y rapportent
 2. Une **dimension pratique**, qui concerne la manière dont les individus mettent effectivement en œuvre leurs liens familiaux (F. Weber)

Le *Feti'i*: spécificités de la famille polynésienne

- En Polynésie française, l'**idéologie familiale** distingue deux groupes de parents:
 1. Le '**ōpū feti'i** est constitué d'une fratrie et de ses descendants, sur deux générations (enfants et petits-enfants)
 2. Le '**ōpū ho'e** est constitué d'un couple et de ses descendants, sur deux générations (enfants et petits-enfants)

Par ailleurs, le système de parenté est **bilatéral** ou **cognatique**: tout un chacun relève ainsi de la lignée maternelle et paternelle, constituant ainsi ce qu'on appelle un **ramage**.

- Le *feti'i* comme idéologie ouvre donc un **potentiel relationnel** - il définit un ensemble circonscrit de relations et les normes qui les régissent.
- Les **pratiques familiales** - ce que F. Weber appelle la « parenté pratique » - se déploient dans le cadre de ce potentiel relationnel: les membre de la famille « activistes » certaines relations, en laissent d'autres « dormantes », pour organiser leur existence.

Violences familiales au sein du *feti'i*: le cas des enfants *fa'a'amu*

Définitions:

- ***Fa'a'amura'a***: de *fa'a'amu*: nourrir. Système traditionnel d'adoption ou de confiage polynésien
- ***Fa'a'amu***: enfant adopté ou confié (transféré) sous ce régime

Une pratique pérenne selon l'INED (Sierra-Paycha, Lelièvre et Trabut 2018):

- A 45 ans, **12% des femmes en Polynésie Française ont donné un enfant**. Parce que ce taux inclut l'ensemble des femmes résidant sur le territoire, il est en fait plus élevé chez les femmes de culture polynésiennes.
- **20% des femmes de 55 à 59 ans** et **24% des femmes de 70 à 74 ans** déclaraient avoir un enfant fa'a'amu en confiage au moment de l'enquête.

- Dans le contexte de la Polynésie contemporaine, le *fa'a'amura'a* s'est transformé:
 1. Alors qu'il servait au « travail de parenté » (renforcement des liens, alliances, héritage) il sert aujourd'hui des visées multiples, souvent d'ordre socio-économiques.
 2. Alors qu'il supposait un lien pérenne aux parents naturels, cette relation est aujourd'hui parfois distendue.
 3. Alors que le « transfert » d'enfant s'exerçait au sein du *feti'i*, il peut aujourd'hui avoir lieu avec un couple « étranger » à la famille.

- **En somme, le *fa'a'amura'a* peut être envisagé aujourd'hui comme une ressource culturelle spécifique, disponibles aux personnes pour faire face aux circonstances de l'existence:**
 1. Le « transfert » d'enfant peut répondre à une grande pluralité de motifs; qui excèdent largement le « travail de la parenté »
 2. La forte légitimité sociale attachée à cette pratique institue le recours au « transfert d'enfant » comme une option disponible, pérenne et socialement acceptable, face aux aléas de l'existence.

Merci de votre attention